



Séance ordinaire du conseil municipal, Lundi 5 mai 2014

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce cinquième jour de mai deux mille quatorze à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Messieurs :	André Hudon, maire
	Louis Cayer, conseiller siège no: 1
Madame	Kathy Côté, conseillère siège no :2
Messieurs	Eugène Miville, conseiller siège no : 3
	Jean Bernier, conseiller siège no: 4
Monsieur	Marcel Lemieux, conseiller siège no : 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Hudon maire; madame Geneviève Cloutier, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance à 19 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2014
5. Correspondance
6. Législation
 - 6.1. Formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie
7. Gestion Financière
 - 7.1. Factures du mois
 - 7.2. Remboursement des dépenses pour l'entretien des sentiers d'Ixworth fait par le Comité de développement
 - 7.3. Demande de dons et commandites
8. Voirie
 - 8.1. Remboursement aux employés de voirie pour achat de bottes de sécurité
 - 8.2. Achat d'abat poussière
 - 8.3. Paiement de la retenue et de la compensation pour le coût du diesel à l'entrepreneur en déneigement
9. Sécurité publique
 - 9.1. Demande à la MRC pour creuser la rivière (branche de la rivière Saint-Jean)
10. Santé et Bien-être
 - 10.1. Participation financière de la municipalité à la fête des nouveaux arrivants sur le Pont Couvert, organisée par le Comité de développement
 - 10.2. Adhésion à la Société d'aide au développement de la collectivité
 - 10.3. Réparation du mur de bloc au nord de l'Hôtel de Ville
 - 10.4. Adopter la charte des valeurs pour des municipalités équitables
11. Loisirs et culture
 - 11.1. Félicitation à monsieur le député Norbert Morin pour sa réélection
12. Varia
 - 12.1. Les élus municipaux et le bénévolat
13. Période de questions

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
liste des comptes à payer du mois d'avril		
AQUATECH		3 918.28 \$
ARCHIVES DE LA COTE-DU-SUD ET DU COLLEGE		125.00 \$
AUDREY D'ANJOU		288.00 \$
BÉLANGER ÉLECTRIQUE		477.01 \$
BURO PLUS LA POCATIÈRE		132.56 \$
COMITE DÉVELOPPEMENT RURAL ST-ONESIME		2 500.00 \$
DISTRIBUTION B.DEROY INC.		72.00 \$
ENTREPRISES GILLES THIBOUTOT INC.		1 195.84 \$
ÉPICERIE NJL SENC.		35.65 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU		2 565.09 \$
FERME GUY LEVESQUE		1 842.77 \$
GAETAN MIVILLE		97.73 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.		768.43 \$
GARAGE S. LEMIEUX		362.44 \$
GESTION MICHELLE LÉVESQUE		383.26 \$
JACQUES BÉRUBÉ SERVICES ENR.		86.23 \$
KATAPULTE		718.59 \$
MALLETTE		6 358.12 \$
MRC DE KAMOURSKA		24.50 \$
RAYNALD BEAULIEU INC		96.03 \$
S.C. EXPRESS		9 296.27 \$
SADC		30.00 \$
SERVICE SANITAIRE ROY		134.29 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP		859.02 \$
VILLE LA POCATIERE		9 681.72 \$
Sous-total		42 048.83 \$
Les incompressibles		
URLS		100.00 \$
location système téléphonique		150.16 \$
BELL		52.83 \$
CAISSE POPULAIRE DE L'ANSE DE LA POCATIÈ		40.00 \$
DESJARDINS SERVICE DE PAIES		53.16 \$
HYDRO QUÉBEC (ECLAIRAGE PUBLIC)		240.21 \$
HYDRO QUÉBEC (LOISIRS)		37.37 \$
SIMON PELLETIER, NATHALIE LIZOTTE		456.03 \$
Salaires et charges sociales du 1er au 30 avril	Geneviève Cloutier	} 9 379.49 \$
	Bertrand Ouellet	
	Anik Bouchard-Vézina	
	Kevin Ancil	
Sous-total		10 409.25 \$
Grand total		<u>52 458.08 \$</u>

Rés.90-2014

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

Rés.91-2014

Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Rés.92-2014

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Fabrique : remerciements

Rés.93-2014

Formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie

Considérant que les élus doivent obligatoirement suivre une formation sur l'Éthique et la déontologie;

Considérant que deux nouvelles élues n'ont pas encore suivi cette formation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité inscrive madame la conseillère Kathy Côté à cette formation tenue à Québec le 24 septembre 2014 au coût de 215\$;

Que la municipalité inscrive également madame la conseillère Léda Villeneuve à cette formation, le 6 décembre 2014 à Québec, au même coût;

Que la municipalité rembourse les frais de déplacement reliés à cette formation, selon la politique de la municipalité.

ADOPTÉE

Rés.94-2014

Factures du mois

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux
et résolu à l'unanimité des conseillers présents, après que madame la conseillère Kathy Côté se soit retirée:

Que les factures du mois de mars 2014 au montant de 52 458.08\$ soient acquittées.

ADOPTÉE

Rés.95-2014

Remboursement des dépenses pour l'entretien des sentiers d'Ixworth fait par le Comité de développement

Considérant que l'aménagement des sentiers d'Ixworth est pratiquement terminé;

Considérant que des pistes de ski de fond ont été tracées tout l'hiver dans plusieurs sentiers;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité donne 2 500\$ à titre d'aide à l'entretien pour le bon fonctionnement des sentiers, autant pour le ski que la raquette ou la marche, pour les années 2013-2014.

ADOPTÉE

Rés.96-2014

Demandes de dons et commandites

Suite aux demandes de participation financière de la part d'organismes, clubs, etc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la municipalité retienne la demande suivante :

Le vin d'honneur pour 125 personnes ainsi que les infrastructures nécessaires lors de l'ouverture du Symposium de peinture du Kamouraska qui se tiendra au Pont Couvert, en

plus de participer au forfait D à 150\$.

ADOPTÉE

Rés.97-2014 Remboursement aux employés de voirie pour achat de bottes de sécurité

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal rembourse, sur présentation de factures, l'achat de bottes de travail sécuritaire pour les employés de voirie, jusqu'à concurrence de 200\$.

ADOPTÉE

Rés.98-2014 Achat d'abat poussière

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité procède à l'achat de 8 palettes de calcium auprès du plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉE

Rés.99-2014 Paiement de la retenue pour l'hiver 2013-2014 de l'entrepreneur en déneigement

Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville et résolu à l'unanimité des conseillers présents après que madame la conseillère Kathy Côté se soit retirée:

Que la municipalité paie à SC Express un montant de 4690.98\$ à titre de retenue.

ADOPTÉE

Rés.100-2014 Paiement de la compensation pour le prix du carburant pour l'hiver 2013-2014 de l'entrepreneur en déneigement

Considérant le prix du carburant diesel à la rampe;

Considérant les clauses du contrat liant la municipalité à SC Express;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents après que madame la conseillère Kathy Côté se soit retirée:

Que la municipalité paie à SC Express un montant de 3152.19\$ à titre de compensation pour le coût du diesel.

ADOPTÉE

Rés.101-2014 Paiement de la facture pour l'épandage d'abrasif dans le Chemin Ixworth

Considérant la facture d'abrasif étendu dans le chemin Ixworth présenté par l'entrepreneur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers présents après que madame la conseillère Kathy Côté se soit retirée:

Que la municipalité paie à SC Express un montant de 1828.10\$ pour l'abrasif étendu sur le Chemin Ixworth.

ADOPTÉE

Rés.102-2014 Retenue sur le paiement fait à l'entrepreneur en déneigement pour les travaux faits par la municipalité

Considérant les travaux effectués par l'employé de voirie municipale afin de faciliter l'écoulement des eaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents après que madame la conseillère Kathy Côté se soit retirée:

Que la municipalité retienne 375\$ sur les montants dus à SC Express pour les services et le matériel fournis par la municipalité pour le déglacage des grilles.

ADOPTÉE

- Rés.103-2014 Demande à la MRC pour creuser la branche 10 de la rivière Saint-Jean**
- Considérant la difficulté d'écoulement de l'eau dans une partie de la branche 10 du cours d'eau Saint-Jean;
- Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- Que la municipalité demande au Service de gestion intégrée de l'eau de la MRC de Kamouraska d'analyser ce dossier et de creuser une partie de ce cours d'eau, si jugé opportun.
- ADOPTÉE
- Rés.104-2014 Participation financière de la municipalité à la fête des nouveaux arrivants sur le Pont Couvert, organisée par le Comité de développement**
- Considérant que pour l'année 2014, la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth entend soutenir l'activité « Bienvenue chez-vous! » sur son territoire au cours de la fin de semaine de la Fête du travail;
- Il est proposé par monsieur le conseiller Eugène Miville et résolu à l'unanimité des conseillers présents:
- Que le conseil accepte de contribuer financièrement à l'activité « Bienvenue chez-vous! » et verse au Comité de développement la somme de 350\$ pour aider à sa tenue.
- ADOPTÉE
- Rés.105-2014 Adhésion à la Société d'aide au développement de la collectivité**
- Il est proposé par madame la conseillère Kathy Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- Que la municipalité adhère à la SADC à titre de membre associé, au coût de 30\$.
- ADOPTÉE
- Rés.106-2014 Réparation du mur de blocs au nord de l'Hôtel de Ville**
- Considérant que le mur de blocs attendant au stationnement côté nord de l'Hôtel de Ville penche;
- Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- Que la municipalité procède aux réparations dues.
- ADOPTÉE
- Rés.107-2014 Adopter la charte des valeurs pour des municipalités équitables**
- Considérant que ce conseil adhère au concept de développement multidimensionnel dans les communautés :
- Considérant que le développement de nos municipalités s'appuie sur différentes valeurs telles : la justice, l'égalité, le respect, la transparence, etc...
En conséquence
- Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
- Que le conseil adhère à la « Charte des valeurs pour des municipalités équitables » telle que proposé par le la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent.
- ADOPTÉE

CHARTRE DES VALEURS POUR DES MUNICIPALITÉS ÉQUITABLES

Nous croyons qu'un développement qui s'appuie sur l'éthique permet la croissance de la communauté, tout en respectant les limites des écosystèmes, sans créer d'inégalité, en donnant à chaque personne les mêmes chances d'épanouissement.

Ce développement se veut:

Égalitaire en ce sens qu'il assure un accès égal pour les femmes, les hommes et les jeunes aux services, aux ressources et aux sphères de décision;

Diversifié car il laisse place à différentes formes d'économies: sociale, publique, privée;

Inclusif parce qu'il inclut les gens qui font face à des situations particulières d'intégration sociale;

Démocratique par les mécanismes de consultation et de concertation qui permettent à toute la collectivité de s'exprimer.

Cette façon d'aborder le développement de nos municipalités s'appuie sur les valeurs suivantes:

- ▣ La justice (Traiter équitablement les dossiers);
- ▣ Le partage du pouvoir (partager les responsabilités entre les élu-e-s, entre les hommes et les femmes en favorisant la participation citoyenne);
- ▣ Le respect des différences (Reconnaître et s'ouvrir aux forces de chaque personne dans l'équipe pour travailler en complémentarité);
- ▣ La solidarité (Partager nos connaissances, nos valeurs, nos compétences dans l'intérêt commun et respecter les décisions. Adopter des mesures qui facilitent la participation et l'intégration des jeunes et des femmes et qui soutiennent la relève);
- ▣ La transparence (Clarifier les intentions, faire circuler l'information à tous les niveaux, adopter une saine gestion);
- ▣ La viabilité (se soucier des impacts sociaux et environnementaux de nos décisions).

Rés.108-2014 Félicitations à monsieur le député Norbert Morin pour sa réélection

Considérant l'élection provinciale tenue le 7 avril 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les conseillers et conseillères de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth félicitent, monsieur le député Norbert Morin pour sa réélection dans notre circonscription électorale.

ADOPTÉE

Varia

Rés.109-2014 Lumières de Noël au Pont Couvert

Considérant que des lumières de Noël ont été installées cet hiver en collaboration avec le Club Hiboux;

Considérant que ces lumières sont peu appropriées pour un pont patrimonial, surtout en saison estivale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à la majorité des conseillers présents :

Que la municipalité procède au rangement des lumières de Noël.

ADOPTÉE

Rés.110-2014 Appui au Club Hiboux pour un affichage plus présent

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth appui le Club Hiboux dans sa démarche auprès du *Ministère des Transports* pour afficher des indications et de la publicité du Club;

Que la municipalité autorise par le fait même le Club Hiboux à installer des panneaux indicateurs sur ses routes, selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Monsieur le maire explique que suite à une discussion qu'il a eue avec monsieur Denis Côté du MAMROT, il a appris que les élus municipaux ne peuvent pas travailler pour la municipalité, que ce soit de façon rémunérée ou non.

Monsieur le conseiller Louis Cayer demande à ce que Bertrand Ouellet barre les portes de la patinoire (grandes portes par où entre le souffleur).

Monsieur Cayer demande pourquoi il ne peut plus avoir les clés des bâtiments. Monsieur Hudon explique la discussion avec Denis Côté.

Rés.111-2014

Possession de clés par des conseillers municipaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier et résolu à la majorité des conseillers présents (Kathy Côté contre) :

Que les conseillers municipaux n'aient pas en leur possession de clés des bâtiments municipaux pour d'autres raisons que des raisons personnelles (location de salle);

Que monsieur le conseiller Louis Cayer ait les clés du bâtiment des loisirs, en tant que président du *Fonds d'aide aux loisirs de St-Onésime*;

Que monsieur le maire ait les clés de l'Hôtel de Ville et du petit local du Club de l'Âge d'Or, la valve de propane y étant située.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire fait la lecture d'un court article de journal dénotant les difficultés rencontrées dans plusieurs municipalités lors de la période de questions. Il fait ensuite la lecture et explique les quotes-parts et services rendus de la MRC, suite à une question du public du mois dernier.

M. Denis Chrétien demande des éclaircissements sur le coût des services d'Hélène Lévesque.

M. Guy Lévesque déclare que la maison de Mario Beaulieu est 2 pieds trop creux, et qu'il a peur que le problème de débordement de la branche 10 de la rivière St-Jean ne soit que déplacé si la MRC intervient.

Mme Murielle Bouchard demande où on s'en va avec le budget alloué à la bio-fosse. Monsieur le maire explique qu'on a le choix entre ne rien faire et attendre les conséquences ou se prendre en main et essayer de récupérer nos installations.

Mme Hélène Laboissonnière demande à ce qu'on appelle monsieur Hudon « monsieur le maire ». Demande également si le conseil municipal a l'intention d'utiliser la taxe d'accise pour mettre la bio-fosse à jour. Réponse : Le conseil va tenir compte de sa suggestion et l'analyser.

M. Denis Chrétien demande combien la population non desservie paye pour le réseau d'égout. Réponse : 15%.

Monsieur Guy Lévesque demande à monsieur le maire de ne pas faire peur au monde avec les coûts de la bio-fosse. Il demande quand les employés ont eu leur dernière allocation pour des bottes. Réponse : l'an dernier (en juin).

M. Denis Chrétien demande à qui il faut faire une réclamation advenant un bris causé par le déneigement. Réponse : à la municipalité.

Rés.112-2014

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance soit levée à vingt et une heures dix (21h10)

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, André Hudon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code

municipal.

Initiales